

Déclaration de conformité CE

5.7

par l'entreprise de montage

selon la directive CE relative aux machines 2006/42/CE
du 17 mai 2006, Annexe II A

Par la présente, nous déclarons que la machine désignée
ci-dessous satisfait, de par sa conception et de son concept,
ainsi que dans le modèle mis en circulation par nos soins, aux
exigences de sécurité et de santé de la directive CE 2006/42/CE.

Si la machine fait l'objet d'une modification réalisée sans notre
accord, la présente déclaration devient nulle.

Fabricant :

muli-cycles GmbH
Widdersdorfer Str. 190
50825 Köln

Description et

identification de la machine :

Fonction : Pedelec jusqu'à
25 kmh
Modèle : muli Motor st + px

Nous déclarons la conformité avec d'autres directives/régle-
mentations s'appliquant également au produit :

Directive RoHS (2011/65/UE) du 8 juin 2011
Directive CEM (2014/30/UE) du 26 février 2014

Normes harmonisées appliquées, notamment :

Principes de conception : Terminologie fondamentale, méthodologie,
évaluation des risques

**Autres directives, normes et spécifications techniques appli-
quées**

Directive REACH 1907/2006 du 18/12/2006
Directive relative aux piles et accus 2006/66/CE du 6 septembre
2006
Directive WEEE 2012/19/UE du 4 juillet 2012
DIN 79010 – Bicyclettes – Bicyclettes de transport – Exigences et
procédés de contrôle pour bicyclettes à une ou plusieurs voies
DIN EN 15194 – Bicyclettes – Bicyclettes à assistance électrique
– Vélos EPAC
DIN 4210:2014 – Bicyclettes – Exigences techniques de sécurité
envers les bicyclettes
DIN EN ISO 11243 – Bicyclettes – Porte-bagages pour bicyclettes
– Exigences et procédés de contrôle

Lieu et date
15.01.2023

Signataire mandaté :
Monsieur Sören Gerhardt, GF

muli

